



Visa Vie privée et familiale

Par **Sachin**, le **05/01/2011** à **17:03**

Bonjour,

Je me présente, je suis Sachin, je suis Mauricien, je vis en France depuis 3 ans.

J'ai un Mastère et j'ai un CDI depuis Septembre 2008. J'ai une carte de séjour "salarié". Mon soucis, c'est que je vais me marier avec une Indienne. Je ne suis pas encore marié, donc pas d'acte de mariage. Le mariage religieux va avoir lieu en Inde, et après je vais avoir l'acte de Mariage.

Je voulais savoir, comment faire pour ramener ma future épouse avec moi sans avoir à attendre le délai pour faire un regroupement familiale, car ce que j'ai pu comprendre les démarches pour le regroupement familiale, c'est au minimum 6 mois?

Est-ce que le visa Vie Privée et Familiale peut m'aider, et est-ce que ma future épouse, peut faire la demande en Inde même, et quelles sont les pièces à fournir pour l'avoir et les délais?

Je vous serai bien reconnaissant si vous pouvez m'aider si vous avez d'autres solutions à me proposer?

Merci D'avance,

Sachin

Par **Domil**, le **05/01/2011** à **19:37**

La carte vie privée et familiale, votre femme l'aura après être venue en France via le regroupement familial.

Vous n'avez pas d'autre solution.

Par **juiced**, le **06/01/2011** à **11:54**

non pas de solution que celui du regroupement familial